



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 3843

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie à propos de la décision d'avancer l'heure de départ du courrier par La Poste dans de nombreuses petites communes rurales. Compte tenu de l'heure de réception du courrier dans les hameaux de certaines communes, les réponses aux courriers reçus ne peuvent partir que le surlendemain. Le maintien des services publics en milieu rural est mis à mal et l'isolement renforcé. Il désire connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de poursuivre l'aménagement des territoires ruraux.

Texte de la réponse

En transposant la directive européenne du 15 décembre 1997 dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADT), la France a affirmé l'importance qu'elle attache au service universel postal comme élément de cohésion sociale et d'équité territoriale. Le contrat d'objectifs et de progrès signé entre l'Etat et La Poste conforte la mission de service public confiée à l'exploitant en lui fixant notamment l'objectif d'atteindre des niveaux de qualité de service élevés en fin de période. C'est dans ce cadre que La Poste recherche en permanence l'amélioration de ses organisations. Une adaptation de l'aviation postale intérieure est ainsi progressivement conduite notamment dans le département de la Lozère, qui n'est plus, depuis le 15 avril 2002, rattaché à l'escale aérienne de Clermont-Ferrand - Aulnat mais à celle de Montpellier - Fréjorgues. Cette réorganisation a nécessité une adaptation des heures limites de dépôt du courrier dans chaque commune afin de permettre un départ anticipé du véhicule transportant le courrier vers Montpellier. Ces aménagements ont fait l'objet d'une communication écrite auprès de tous les maires et des clients les plus importants. Les difficultés que certains clients ont pu ressentir ont été bien identifiées par les responsables locaux de La Poste, et des propositions leur ont été faites afin de répondre à leurs attentes. Ces évolutions ne menacent pas le service public, dont La Poste a la charge. Elles lui permettent de se développer et de faire face à l'accroissement du trafic.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3843

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3309

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4968